



Symposium de création *Peindre à Beaumont* - 2019

Le 17 janvier 2019

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous inviter à participer à la 18^e édition du **Symposium de création *Peindre à Beaumont***.

Veuillez trouver ci-joints le formulaire d'inscription ainsi que les critères et conditions.

DATES : 24, 25 et 26 mai 2019
HORAIRE : Vendredi et samedi : 9 h à 17 h dimanche : 9 h à 16 h
ENDROIT: Centre communautaire de Beaumont (derrière l'église)

INSCRIPTION : 95\$ comprenant : <ul style="list-style-type: none">➤ une démo-conférence➤ trois repas du midi➤ les pauses café➤ le souper des artistes du samedi (vin inclus)➤ café-musique du dimanche midi	AUTRES COÛTS : <i>Repas du midi : 15\$ par invité (payable sur place)</i> <i>Souper des artistes : 35\$ par invité (payable à l'inscription)</i>
--	---

Le nombre de participants étant limité à 25, veuillez, avant le 31 mars:

- ✓ compléter le formulaire d'inscription;
- ✓ acheminer votre paiement, à l'adresse en bas de page, sous forme de chèque à l'attention de **Culture Beaumont** (inscription et souper du samedi de vos invités).
Aucun chèque ne sera déposé avant votre avis d'acceptation (au plus tard le 15 avril 2019).
Dans le cas de non-acceptation, votre chèque vous sera retourné (au plus tard le 15 avril 2019)

S'il s'agit de votre première participation au symposium, veuillez joindre également :

- ✓ des photos d'au moins trois (3) de vos œuvres récentes
ou
- ✓ le lien vers votre site web

Au besoin, veuillez communiquer avec moi aux coordonnées ci-dessous.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Symposium de création *Peindre à Beaumont* et nous espérons vous y accueillir en 2019.

Guyline Ouellet
Présidente Culture Beaumont

Symposium de création *Peindre à Beaumont*
64, chemin du Domaine, Beaumont, Qc G0R 1C0
www.culturebeaumont.org
Culturebeaumont@gmail.com
418-838-0011



CRITÈRES ET CONDITIONS

1. Les supports tels que les toiles, papiers, panneaux durs « masonite », etc. doivent être vierges et estampillés durant le symposium;
2. Tous les médias sont autorisés : acrylique, aquarelle, gouache, huile, pastel, technique mixte, etc.;
3. Les artistes peuvent mettre leur portfolio à la disposition du public, exposer trois (3) œuvres et y indiquer le prix. Toutefois, la vente de tableaux n'est pas permise sur les lieux de création. Seule la vente de cartes est permise. Cependant, il est possible d'effectuer discrètement des transactions en marge du symposium;
4. Les œuvres réalisées durant le symposium demeurent l'entière propriété de l'artiste et *Peindre à Beaumont* ne retient aucune redevance sur celles créées au cours de l'activité;
5. Les artistes peintres ont l'entière responsabilité de leurs œuvres. *Peindre à Beaumont* décline toute responsabilité pour la perte ou le vol de matériel d'artiste durant l'évènement.
6. Les artistes autorisent les organisateurs du Symposium à utiliser les photos d'eux-mêmes et de leurs œuvres à titre promotionnel seulement.
7. *Peindre à Beaumont* fournit une table carrée de 24 pouces ou de 30 pouces, une chaise et un chevalet. Au besoin, vous pouvez apporter une petite table et votre propre éclairage.

[Je m'inscris](#)